



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2020, à 20 h 16, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Ricky Soly, conseiller district # 2, et madame Ginette Brien, conseillère district # 5, sont absents.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Décompte progressif #8 et réception provisoire complète – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 – Sintra inc.
 - 3.3 Demande de paiement – EXP inc. pour surveillance des travaux de réfection de diverses rues 2019
 - 3.4 Libération de la retenue contractuelle à Pompe Villemaire et réception finale des travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5e Avenue
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (octobre 2020)
 - 5.2 Dépôt d'informations financières et budgétaires
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021
 - 7.2 Nomination des comités pour l'année 2020-2021
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 648-2020 relatif à l'obligation d'installer une soupape de sûreté
 - 7.4 Étude des besoins en eau potable
 - 7.5 Mandat à Solutions municipales Josée
 - 7.6 Mandat de soutien informatique pour l'année 2021 à 2023
 - 7.7 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
 - 7.8 Renouvellement du contrat de la SPCA Lanaudière pour l'année 2021
 - 7.9 Modification contractuelle et décompte # 7 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.
 - 7.10 Affectation d'une somme au surplus affecté en prévision de la vidange des boues usées des étangs aérés
 - 7.11 Affectation de l'excédent non affecté à l'excédent affecté PIIA
 - 7.12 Don guignolée 2020
 - 7.13 Motion de félicitations et remerciements – Halloween 2020
 - 7.14 Demande de subvention PIIA concernant la propriété sise au 111, rue Montcalm – lot 2 540 332
 - 7.15 Demande de subvention PIIA concernant la propriété sise au 26, rue Saint-Louis – lot 2 540 483
 - 7.16 Autorisation d'émission de permis de construction (lots 6 219 171, 6 219 172, 6 219 173, 6 299 108, 6 299 109)



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

- 7.17 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 5 464 539, 135 rue Principale – reconstruction du bâtiment principal selon nouveaux plans
- 7.18 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur les lots 6 219 171, 6 219 172, 6 219 173, 6 299 108 et 6 299 109 – construction d'un ensemble d'immeubles à logements (5 bâtiments distincts)
- 7.19 Autorisation de déposer au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le projet d'installation de mobilier au parc Desjardins
- 7.20 Autorisation pour déposer au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le dépouillement de l'arbre de Noël 2020
- 7.21 Contribution versée au Club optimiste de Saint-Esprit – Dépouillement d'arbre de Noël 2020
- 7.22 Nomination des représentants officiels 2020-2021 de la municipalité auprès de RÉSEAU BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie
- 7.23 Versement de l'aide financière dans le cadre du Programme de couches lavables
- 8. VARIA
- 8.1 Réponse à la demande de déneigement du secteur Domaine Raymond pour la saison hivernale 2020-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-11-225

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2020-11-226

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 comme présenté.

ADOPTÉE.



3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 31 octobre 2020 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2020-11-227

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 octobre totalisant 69 027.86 \$ et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 octobre 2020, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **16 623.40 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



3.2 *Décompte progressif #8 et réception provisoire complète – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 – Sintra inc.*

Considérant le contrat portant le numéro TP201905-152 intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Sintra inc.* pour les travaux de réfection de diverses rues 2019;

Considérant la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de la firme de surveillance *EXP inc.*, du 27 octobre 2020, pour lesdits travaux de réfection;

Considérant la réception de la liste des déficiences;

Considérant la résolution 2020-01-008 relative à la réception provisoire partielle des travaux;

Considérant la retenue contractuelle de 5 %.

2020-11-228

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif # 8 à l'entreprise *Sintra inc.* au montant de **116 027,91 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

D'AUTORISER la réception provisoire complète des travaux tel que recommandé par *EXP inc.* en date de la présente.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04008-721, subventionnée par la TECQ 2019-2023 ainsi que par le règlement d'emprunt 631-2019, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



3.3 *Demande de paiement – EXP inc. pour surveillance des travaux de réfection de diverses rues 2019*

Considérant le contrat dont le projet porte le numéro TP201905-153 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et la firme *EXP inc.* pour la surveillance des travaux de réfection de diverses rues 2019;

Considérant la demande de paiement de l'entreprise du 20 octobre 2020, pour la surveillance effectuée au 16 octobre 2020, facture #578700.

2020-11-229

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le paiement de la facture #569345 à la firme *EXP inc.* au montant de **1 836,73 \$ taxes incluses**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04008-721, subventionné par la TECQ 2019-2023 ainsi que par le règlement d'emprunt 631-2019, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

3.4 Libération de la retenue contractuelle à Pompe Villemaire et réception finale des travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5e Avenue

Considérant les travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5e Avenue;

Considérant que les travaux ont été effectués ;

Considérant la recommandation de libération de la retenue produite par la firme *Parallèle 54 Expert conseil*, le 29 octobre 2020;

Considérant qu'il y a lieu de libérer la retenue contractuelle de 5 %.

2020-11-230

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE LIBÉRER la retenue contractuelle de 5 % représentant une somme de **7 416,53 \$** taxes incluses comme prévu au contrat, pour les travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5e Avenue.

DE PROCÉDER à la réception finale des travaux d'aménagement du poste de pompage du pluvial de la 5e Avenue.

D'AUTORISER le paiement de **7 416,53 \$** taxes incluses à *Pompe Villemaire*.

D'AUTORISER le paiement de la somme due à partir du poste « retenue à payer » 55-13610-000.

ADOPTÉE.

~~~~~

### 4. CORRESPONDANCE

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 23 octobre 2020.

~~~~~

5. DÉPÔT DE RAPPORTS

5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (octobre 2020)

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois d'octobre 2020.

~~~~~

#### 5.2 Dépôt d'informations financières et budgétaires

DÉPÔT

**Premier rapport** : conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

**Deuxième rapport** : conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport comparant les revenus et dépenses dont la réalisation



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

## Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**Troisième rapport** : conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité pour toutes taxes municipales.



### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmis par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions. Les questions et réponses transmises étaient :

- 1) Mme Annick Gariépy demande : « Concernant le point 7.4, est-ce que la municipalité entrevoit un problème d'alimentation en eau? »

Le conseil répond la réponse suivante : « Nous nous préparons à la construction annoncée afin d'éviter d'être pris dans une impasse et nous voulons nous préparer afin d'être en mesure de déposer des projets d'investissements dans des programmes d'aide financière dont nos travaux projetés seraient admissibles. L'intention est d'être proactif.

- 2) M. Francois St-Laurent demande : « Dans l'ordre du jour du 5 octobre, le point 7.4 « nomination du bureau d'avocat pour le grief 2019-01 » j'aimerais savoir si ça rapport à l'année dernière aux festivités de la fête nationale et si oui pourquoi des avocats ».

Le conseil répond la réponse suivante : « Non ».

- 3) M. Francois St-Laurent pose une question : « au sujet des pancartes aux entrées du village (bienvenue à Saint-Esprit) je sais qu'elles ne sont pas conformes, que va-t-il arriver avec ça, allez-vous les enlever pour les rendre conformes ou qu'elle est la solution envisagée ? »

Le conseil répond la réponse suivante : « Le dossier suit son cours, mais effectivement, des actions devront être posées pour se conformer aux exigences du MTQ »

- 4) Mme Christine St-Jean demande : « Relativement au point 7.4 *Nomination du cabinet Sauvé-dossier grief* du projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre dernier, est-ce qu'on pourrait savoir quel est le dossier et combien ça va coûter? »

Le conseil répond la réponse suivante : « Dans un dossier de grief, le nom reste toujours confidentiel, c'est entre l'employé et l'employeur, et on ne sait pas la teneur des frais à ce jour ».

- 5) Mme Christine St-Jean demande : « Relativement au point 7.10 *Autorisation de signature pour projet domiciliaire* du projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre dernier, est-ce qu'on peut avoir plus de détails, emplacement, maison, logement, quantité de portes ? »

Le conseil répond la réponse suivante : « Il s'agit de l'autorisation pour signer un protocole d'entente avec un promoteur qui compte construire des immeubles à logements et, en 2e phase de projet, ouvrir une rue à partir du rang de la Côte-Saint-Louis. Pour le moment, il a l'autorisation de construire sa première phase, soit 5 immeubles à logements de 8 logements chacun et ils seront situés face au rang de la Côte-Saint-Louis du côté du Rechapage Villemaire ».

- 6) Mme Christine St-Jean demande : « Pour ce qui se dit lors du conseil, est-ce que nous aurons droit à une version intégrale des délibérations pour la séance du 5 octobre svp? »



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

## Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Le conseil répond la réponse suivante : « Les délibérations du conseil sont écrites directement dans le procès-verbal de la séance en question, ce sont "les considérants" des résolutions proposées et adoptées. Ces considérants sont la teneur des discussions qui mènent à l'adoption d'une résolution. Il n'y aura pas d'autre document de produit ».

- 7) Mme Christine St-Jean demande : « Relativement au point 7.5, en quoi consiste ce mandat? »

Le conseil répond la réponse suivante : « Aide pour pallier à l'absence d'une employée ».

- 8) Mme Christine St-Jean demande : « Relativement au point 7.9, est-ce que les travaux sont terminés? Est-ce qu'on peut savoir le montant final des rénovations de la municipalité en entier (bureau et la place pour les mesures d'urgence)? »

Le conseil répond la réponse suivante : « Il reste quelques ouvrages à terminer donc nous connaissons le montant final à la fin de 2020 ou au début de 2021 ».

- 9) Mme Christine St-Jean demande : « Relativement au point 7.17, où se situent ces lots? »

Le conseil répond la réponse suivante : « le lot 5 464 539 et situé au 135 rue Principale comme c'est inscrit dans le titre. Par contre, si vous faites plutôt référence au point 7.16 du projet d'ordre du jour, les 5 lots mentionnés se trouvent sur le rang de la Côte-Saint-Louis du côté du Rechapage Villemaire».

- 10) Mme Christine St-Jean demande : « Est-ce qu'on aurait pu laisser le seul espace vert ou les enfants pouvaient jouer au ballon en gazon au parc sur la 3ième avenue ? Je trouve le projet génial, mais l'emplacement pas vraiment. Je suis quand même les conseils et je n'ai pas souvenir d'avoir entendu parler de ce projet. Ça l'a été discuté quand environ ? J'aurais aimé donner mon point de vue. »

Le conseil répond la réponse suivante : « Un mandat a été donné à la séance d'octobre pour entériner l'aménagement et c'était un projet de prévu dans le cadre du projet déposé au fonds de développement des territoires de la MRC de Montcalm en 2019 ; cette phase du projet devait être réalisée en 2020. Ce projet fut discuté en comité de travail avec la participation des citoyens qui siègent dessus, soit 2 membres du comité Esprit Vert ».



## 7. AFFAIRES DIVERSES

### 7.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021

2020-11-231

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE NOMMER** le conseiller, monsieur Maxime Villemaire, à titre de maire suppléant ainsi que substitut au conseil de la MRC de Montcalm pour le prochain quadrimestre débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021.

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la MRC de Montcalm.

**ADOPTÉE.**



### 7.2 Nomination des comités pour l'année 2020-2021

**Considérant** le désir de l'administration municipale d'optimiser sa structure organisationnelle et d'améliorer ses processus ;





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**Considérant** le désir des élus municipaux de mieux maîtriser les dossiers dont ils sont responsables et de s'impliquer davantage dans ces derniers ;

**Considérant** qu'il y a lieu de créer des comités qui veilleront à l'avancement de chacun des dossiers ;

**Considérant** que chaque comité sera représenté par des élus et des responsables municipaux ;

**Considérant** la résolution 2019-02-031.

2020-11-232

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE NOMMER**, rétroactivement à janvier 2020, les élus et employés municipaux ci-dessous comme responsables sur les différents comités.

**DE PRÉCISER** que chaque comité a un pouvoir de recommandations au conseil municipal, sans pouvoir décisionnel.

Que monsieur Michel Brisson, maire, ainsi que madame Caroline Aubertin, directrice-générale, disposent du droit de siéger à tous les comités.

Que chaque comité est autorisé à s'adjoindre d'un ou deux citoyens au besoin et que, le cas échéant, ils signent une entente de confidentialité.

Que chaque comité se rencontre au besoin et de façon régulière, et produise un compte-rendu de réunion.

| Comité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Élus                            | Employés municipaux   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| <b>Culture</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Michel Brisson<br>Sandra Cardin | Annie Chaumont        |
| Mandat : Mettre en place des activités en lien avec la <i>Politique culturelle de la MRC de Montcalm</i> . Développer le circuit patrimonial déjà existant. Promouvoir la culture via la bibliothèque. Établir une programmation pour les Journées de la culture. S'impliquer auprès du réseau bibliothèque. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les projets en cours et sujets généraux divers. |                                 |                       |
| <b>Écocentre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Michel Brisson                  | Caroline Aubertin     |
| Mandat : Prendre part à l'administration du conseil d'administration avec les municipalités de Saint-Alexis et Sainte-Julienne. Transmettre au conseil municipal les informations échangées lors de rencontres avec le comité fondateur. Élaborer des chroniques pour diffusion sur l'Écocentre et sujets généraux divers.                                                                              |                                 |                       |
| <b>Éducation et écoles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Maxime Villemaire               | Caroline Aubertin     |
| Mandat : Proposer la mise sur pied de projets à caractères municipaux ou de nature politique auprès des jeunes Spiritois. Maintenir une communication régulière avec la direction de l'école et la <i>Commission scolaire des Samares</i> afin d'assurer un lien constructif entre la municipalité et l'école pour l'aboutissement de projets.                                                          |                                 |                       |
| <b>Environnement, aménagement et embellissement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Sandra Cardin                   | Jean-François Boileau |
| Mandat : Collaborer avec le comité « citoyens d'environnement » pour faire avancer ou connaître des projets municipaux et recommander des actions pour intégrer le volet                                                                                                                                                                                                                                |                                 |                       |



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

environnemental dans les projets municipaux. Proposer ou analyser de nouveaux projets de développement et d'aménagement afin d'y intégrer un volet environnemental lorsque possible. S'impliquer à l'organisation de la *Journée Verte* et tenir un kiosque d'information à diverses activités municipales. Mettre en œuvre et réviser le « Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme *Climat municipalités 2013-2017* ». Promouvoir la politique de subvention pour les couches lavables. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les projets en cours et sujets généraux divers. Assister le fournisseur de services dans l'élaboration de ses demandes pour le budget, viser le maintien de la certification des Fleurons du Québec, proposer de nouveaux aménagements paysagers, mettre sur pied un concours « Fleurir Saint-Esprit » et élaborer des chroniques pour diffusion sur les projets en cours et sujets généraux divers.

## **Fabrique**

Richard Pitre  
Michel Brisson

Caroline Aubertin  
Annie Chaumont

Mandat : Maintenir une communication avec le comité de la Fabrique afin d'assurer un lien constructif entre les parties pour ce qui a trait au Parc des Optimistes, Parc Benny et Parc des Érables.

## **Finances**

Maxime Villemaire

Annie Chaumont  
Caroline Aubertin

Mandat : Participer activement à la préparation des budgets. Assurer un suivi, de façon trimestrielle, du budget en cours. Évaluer la faisabilité d'entreprendre de nouveaux projets prévus au budget de l'année en cours et s'assurer d'épuiser les budgets prévus.

## **Gestion des actifs**

Claude Gosselin

Caroline Aubertin  
Jean-François Boileau

Mandat : Assurer le suivi et la mise à jour du *Programme de gestion des actifs municipaux*, qui vise à gérer de façon optimale et permettre des décisions éclairées en matière d'infrastructures.

## **GMR (gestion des matières résiduelles)**

Richard Pitre

Jean-François Boileau

Mandat : Préparer un projet de règlement scindant les types de collectes et précisant l'utilisateur de conteneur selon le type d'usage. Sensibiliser les citoyens à la consommation responsable. Collaborer au maintien de l'inventaire du matériel municipal relatif aux collectes. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les collectes et sujets généraux divers.

## **Incendie**

Michel Brisson  
Richard Pitre

Caroline Aubertin

Mandat : Prendre part à l'administration du conseil d'administration avec les municipalités de Saint-Alexis et Saint-Roch-de-l'Achigan. Transmettre au conseil municipal les informations échangées lors des rencontres avec le comité du Service Sécurité Incendie. Élaborer des chroniques pour diffusion sur la prévention et sujets généraux divers. Recommandation au conseil des maires de la MRC de Montcalm.

## **Investissements (excluant la voirie)**

Michel Brisson

Caroline Aubertin  
Jean-François Boileau

Mandat : Participer activement à la préparation des budgets. Orienter les interventions en investissement, en tenant compte des projets prévus au programme triennal d'immobilisation, tout en respectant le budget. Élaborer les projets présentés en transmettant des recommandations au conseil.

## **Loisirs et sports**

Maxime Villemaire

Julie Lacombe  
Sherron Kollar





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                      |                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <p>Mandat : Mettre en place des événements municipaux sportifs et de loisir. Développer les activités déjà existantes (Fête nationale, Fête des Récoltes, Journée Verte, Carnaval, semaines thématiques, etc.) et s'adjoindre de sous-comité lorsque requis. Promouvoir les loisirs et le sport via nos parcs, terrain de balle, installations, etc. Établir une programmation pour les journées de la persévérance scolaire. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les événements en cours et sujets généraux divers.</p> |                                                      |                                            |
| <b>Mesures d'urgence</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Richard Pitre                                        | Annie Chaumont                             |
| <p>Mandat : Mettre sur pied et mettre à jour un plan de mesures d'urgence en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique. Proposer des recommandations afin de sensibiliser la population à la sécurité civile. Élaborer des chroniques pour diffusion sur la préparation en cas de sinistre, la prévention et les mesures d'urgence.</p>                                                                                                                                                                           |                                                      |                                            |
| <b>Olymel</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Michel Brisson                                       | Caroline Aubertin                          |
| <p>Mandat : Établir un canal de communication avec notre plus grand citoyen corporatif afin d'entretenir de bonnes relations et un meilleur suivi des dossiers. Voir au respect de l'entente industrielle en vigueur et se prononcer sur les demandes de modifications.</p>                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                      |                                            |
| <b>OMH (office municipal d'habitation)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Michel Brisson                                       |                                            |
| <p>Mandat : Siéger sur le conseil d'administration à titre de représentant de la municipalité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                      |                                            |
| <b>Pôle bioalimentaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Michel Brisson<br>Claude Gosselin                    | Caroline Aubertin<br>Jean-François Boileau |
| <p>Mandat : Agrandir le parc industriel existant en développant un pôle régional d'excellence bioalimentaire afin de créer des emplois, assurer la rétention des producteurs et transformateurs et dynamiser la région.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                      |                                            |
| <b>Politique familiale et aînés</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Maxime Villemaire                                    | Julie Lacombe                              |
| <p>Mandat : Mettre sur pied et assurer sa mise en œuvre une politique familiale et des aînés. Évaluer si nous arrimons notre politique avec la <i>Politique familiale de la MRC de Montcalm</i> (à venir). Élaborer des chroniques pour diffusion sur la politique et sujets généraux divers.</p>                                                                                                                                                                                                                               |                                                      |                                            |
| <b>Réaménagement du village</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Michel Brisson<br>Sandra Cardin                      | Caroline Aubertin<br>Jean-François Boileau |
| <p>Mandat : Consulter la population afin d'établir les besoins, les priorités et les idées de la communauté afin de présenter un projet de réaménagement qui rejoindra le plus de citoyens possible. Redéfinir l'espace au sol en maximisant les espaces verts et les aires de détente pour créer un lieu de rassemblement intergénérationnel tout en améliorant la sécurité des lieux. Élaborer des chroniques pour diffusion sur le projet en cours.</p>                                                                      |                                                      |                                            |
| <b>Ressources humaines</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Claude Gosselin                                      | Caroline Aubertin                          |
| <p>Mandat : Assurer un suivi concernant tout ce qui concerne les ressources humaines (entrevues, suivi avec le syndicat, convention collective, politique des cadres, etc.).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                      |                                            |
| <b>Sentiers</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Michel Brisson<br>Maxime Villemaire<br>Sandra Cardin | Jean-François Boileau                      |
| <p>Mandat : Recommander les pôles d'intérêt, réseaux ou sentiers potentiels dans la municipalité et assurer un lien avec le projet de sentiers intermunicipaux. Voir à l'acceptabilité sociale des projets dans la communauté avant la phase d'implantation. Évaluer les nouveaux projets de</p>                                                                                                                                                                                                                                |                                                      |                                            |



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

développements et d'aménagement afin de prévoir un réseau ou lien cyclable si requis.

**Urbanisme (CCU)**

Sandra Cardin

Jean-François Boileau

Mandat : Soumettre des recommandations sur les demandes de dérogations mineures, demandes de PIIA, évaluer le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, conformément au règlement en vigueur.

**Voirie**

Claude Gosselin

Jean-François Boileau

Mandat : Participer activement à la préparation des budgets. Orienter les interventions annuelle et saisonnière sur le réseau de voirie, en tenant compte des projets d'investissement prévus au programme triennal d'immobilisation, tout en respectant le budget en cours.

**ADOPTÉE.**



**7.3 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 648-2020 relatif à l'obligation d'installer une soupape de sureté**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Richard Pitre, conseiller, à l'effet que le *Projet de Règlement 648-2020 relatif à l'obligation d'installer une soupape de sureté* sera adopté à une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- L'obligation d'installer une soupape de sureté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Une copie du projet de Règlement 648-2020 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19.



**7.4 Étude des besoins en eau potable**

**Considérant** que la municipalité souhaite s'assurer d'offrir à la population actuelle et future un service d'alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante sachant que des projets immobiliers seront mis de l'avant prochainement ;

**Considérant** les épisodes de bas niveau relevé à la réserve d'eau potable qui surviennent d'été en été, et de façon plus marquée à l'été 2020 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'évaluer les débits actuels et futurs en eau potable ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'évaluer les équipements en place pour la production d'eau potable afin de voir si des investissements à ce niveau seront requis dans un avenir à court ou moyen termes ;

**Considérant** que des modifications aux installations actuelles sont requises pour assurer les mesures de sécurité requises pour garantir les opérations ;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**Considérant** que la municipalité souhaite être accompagnée pour procéder à la recherche en eau par un hydrogéologue ;

**Considérant** l'offre de services professionnels MSES-2002 révision 1 de la firme *Parallèle 54 Expert conseil*, en date du 22 octobre 2020.

2020-11-233

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** la firme *Parallèle 54 Expert conseil* pour procéder une étude visant à évaluer les besoins en eau potable de la municipalité pour un montant approximatif de **12 000 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-41200-411** et d'en autoriser le paiement. La directrice est autorisée à virer la somme de 5000\$ requise du 02-41200-681 vers le poste 02-41200-411 pour couvrir ladite dépense.

**ADOPTÉE.**



## 7.5 **Mandat à Solutions municipales Josée**

**Considérant** que la municipalité souhaite retenir les services d'un consultant pour voir à certaines tâches administratives et de comptabilités d'ici aux fêtes 2020 ;

**Considérant** l'absence d'un employé permanent temps plein pour une période indéterminée.

2020-11-234

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** la compagnie *Solutions Municipales Josée* pour seconder Madame Aubertin dans diverses tâches administratives et de comptabilités, et ce, à raison de 20 heures semaine approximativement, représentant une somme approximative de **8100 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-419** et d'en autoriser le paiement. La directrice est autorisée à virer la somme requise du 02-13000-141 vers le poste 02-19000-419 pour couvrir ladite dépense.

**ADOPTÉE.**



## 7.6 **Mandat de soutien informatique pour l'année 2021 à 2023**

**Considérant** que le mandat de la dernière année avec *STI Informatique inc.* vient à échéance le 31 décembre 2020 ;

2020-11-235

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** l'entreprise *STI Informatique inc.* pour voir au soutien informatique de la municipalité pour les années 2021-2023 et comprend entre autres et de façon non exhaustive les services suivants:

- Dépannage et réparation du système informatique (ordinateurs, réseautiques et serveurs) ;
- Mise à jour et installation des logiciels ;
- Amélioration du parc informatique.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

## Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Le parc informatique de la municipalité inclut les équipements que l'on retrouve à la Mairie, à la bibliothèque, à l'usine d'eau potable, aux stations de pompage, à l'usine de traitement des eaux usées, le tout, pour un montant forfaitaire annuel de **8 880 \$ plus taxes**.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer le contrat de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit.

**D'AFPECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-13000-414 à partir de janvier 2021 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



### **7.7 Renouveau de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé**

**Considérant que** la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

**Considérant que** dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 15 octobre 2020, valide pour toute l'année 2021;

**Considérant que** cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**Considérant qu'il** appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité ;

**Considérant que** la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

2020-11-236

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE RETENIR** la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 15 octobre 2020 pour un montant de 200,00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2021, déboursés et taxes en sus.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**D’AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-412 et d’en autoriser le paiement.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE.**



## 7.8 **Renouveau du contrat de la SPCA Lanaudière pour l’année 2021**

**Considérant** le contrat intervenu entre la *SPCA Lanaudière* et la municipalité pour voir au contrôle canin sur le territoire pour l’année 2021.

2020-11-237

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (4) :

**DE RENOUVELER** le contrat avec la *SPCA Lanaudière* pour une durée d’un an, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, selon les mêmes termes que le précédent contrat. Que le montant du contrat soit indexé selon l’IPC de septembre 2020 provenant des données de Statistique Canada, soit de 0.5 %. Le contrat est établi pour l’année 2021 à **9 536,43 \$**.

**DE MENTIONNER** que les employés de la SPCA qui se présenteront aux résidences situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Esprit devront être bien identifiés, et ce, tel que convenu.

**D’AFFECTER** cette somme aux activités de fonctionnement du **budget 2021**, au poste budgétaire **02-29000-459** et d’en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.9 **Modification contractuelle et décompte # 7 – Réaménagement à la mairie et mise en place d’un centre de coordination des mesures d’urgence – Construction Julien Dalpé inc.**

**Considérant** la demande de Construction Dalpé de remplacer la retenue contractuelle de 10% pour un an pour un cautionnement d’entretien d’une somme équivalente ;

**Considérant** la demande de paiement de l’entreprise datée du 22 octobre 2020;

**Considérant** la recommandation de paiement de Mme Marianne Drainville architecte datée du 30 octobre 2020, au montant de 34 578,14 \$ taxes incluses;

2020-11-238

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (4) :

**DE REMPLACER** la retenue contractuelle prévue au contrat par un cautionnement d’entretien qui couvre les mêmes sommes que la retenue de 10% pour un an.

**D’AUTORISER** tel que recommandé par Mme Marianne Drainville architecte et surveillante au dossier, le paiement du décompte progressif # 7 à l’entreprise Construction Julien Dalpé inc. au montant de **34 578,14 \$ taxes incluses**, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s’il y a lieu.

**D’AFFECTER** cette dépense aux activités d’investissement, poste budgétaire 23-02000-722, financée par une subvention du ministère de la Sécurité publique et de la centrale 911, et d’en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

## 7.10 *Affectation d'une somme au surplus affecté en prévision de la vidange des boues usées des étangs aérés*

**Considérant** la nécessité de procéder régulièrement à la vidange ;

**Considérant** que la vidange des étangs des boues usées a eu lieu il y a plusieurs années ;

**Considérant** les couts de cet entretien ;

**Considérant** que la vidange des étangs devrait se faire en 2021.

2020-11-239

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pître  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AFFECTER** l'excédent accumulé non affecté d'un montant de 80 000\$ du poste budgétaire 59-11000-000 vers le 59-13100-000 excédent de fonctionnement affecté pour prévoir une partie du financement de cet entretien qui aura lieu en 2021.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.11 *Affectation de l'excédent non affecté à l'excédent affecté PIIA*

Considérant le règlement 638-2019 qui confirme la participation de la municipalité à la hauteur d'un montant de 5 000\$;

Considérant que le budget 2020 n'a pas prévu cette participation.

2020-11-240

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AFFECTER l'excédent accumulé non affecté d'un montant de 5 000\$ du poste budgétaire 59-11000-000 vers le 59-13110-000 excédent de fonctionnement affecté – PIIA pour confirme la participation de la municipalité tel que précisé au règlement no 638-2019 Programme de revitalisation applicable aux bâtiments assujettis au règlement relatif aux PIIA.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 7.12 *Don guignolée 2020*

**Considérant** la résolution 2020-01-018 qui octroie à l'organisme pour l'année 2020 un montant de 300 \$;

**Considérant** la situation actuelle de la pandémie et l'augmentation des besoins des différents milieux défavorisés ou non.

2020-11-241

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE VERSER** une somme de **200\$** supplémentaire pour 2020.

**D'AUTORISER** la collecte de denrées le 28 novembre prochain dans les rues de la Municipalité de Saint-Esprit.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-991**, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~




MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

7.13 *Motion de félicitations et remerciements – Halloween 2020*

2020-11-242

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE REMERCIER tous les gens qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite de l'Halloween le 31 octobre dernier : Monsieur Xavier Cloutier, Monsieur Jean-François Côté, Monsieur Maxime Villemaire, Madame Sandra Cardin et les pompiers du SSI de la MRC de Montcalm pour leur grande disponibilité.

DE REMERCIER les 14 familles participantes au concours DÉCORE TA MAISON EN FAMILLE, soit les familles : Loyer, Lespérance, Dion, Boucher, Brunet, Cadieux, Pelletier, Hamelin, Bélanger, Perreault, Turcotte, Duval, Mezzarobba et Carrière.

DE FÉLICITER les trois (3) familles gagnantes, soit :

- 1^{re} place : Famille Duval, 46 rue des Écoles, Saint-Esprit;
- 2^e place : Famille Brunet, 54 rue Serge, Saint-Esprit;
- 3^e place : Famille Carrière, 81 rue Montcalm, Saint-Esprit.

Que ces remerciements soient publiés dans l'Info + Saint-Esprit et la page Facebook de la municipalité.

ADOPTÉE.



7.14 *Demande de subvention PIIA concernant la propriété sise au 111, rue Montcalm – lot 2 540 332*

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée le 21 août 2020 dans le cadre du Règlement 638-2019 relatif au programme de revitalisation applicable aux bâtiments assujettis au PIIA;

Considérant que les travaux en lien avec les permis 2019-00165 et 2020-00051 sont recevables pour une demande de subvention et ont été effectués dans le respect des conditions liées au règlement 638-2019 et consistaient principalement à l'installation d'un porche et réfection du revêtement extérieur avec remplacement des portes et des fenêtres du bâtiment principal;

Considérant que pour être admissible à l'octroi d'une subvention en vertu dudit programme, il faut dans un premier temps et au minimum que les travaux concernent uniquement l'enveloppe extérieure du bâtiment, et ce, puisque les travaux effectués à l'intérieur ne sont pas éligibles à une subvention. Et que, dans un deuxième temps, les travaux respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment ou tentent de redonner lesdites caractéristiques au bâtiment ancestral faisant l'objet des travaux.

2020-11-243

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER l'octroi d'une subvention de **5 000 \$** pour le lot 2 540 332 en lien avec le *Programme de subvention PIIA* puisque les travaux rencontrent les exigences requises et qu'ils sont donc admissibles à la subvention.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-61000-991** et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement et d'approprier la somme nécessaire du poste excédent de fonctionnement affecté-PIIA : 59-13110-000 créé à cet effet.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

7.15 Demande de subvention PIIA concernant la propriété sise au 26, rue Saint-Louis – lot 2 540 483

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée le 25 novembre 2019 dans le cadre du Règlement 638-2019 relatif au programme de revitalisation applicable aux bâtiments assujettis au PIIA;

Considérant que les travaux en lien avec les permis 2019-00114 sont recevables pour une demande de subvention et ont été effectués dans le respect des conditions liées au règlement 638-2019 et consistaient principalement au remplacement des portes et fenêtres du bâtiment principal;

Considérant que pour être admissible à l'octroi d'une subvention en vertu dudit programme, il faut dans un premier temps et au minimum que les travaux concernent uniquement l'enveloppe extérieure du bâtiment, et ce, puisque les travaux effectués à l'intérieur ne sont pas éligibles à une subvention. Et que, dans un deuxième temps, les travaux respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment ou tentent de redonner lesdites caractéristiques au bâtiment ancestral faisant l'objet des travaux.

2020-11-244

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER l'octroi d'une subvention de **3 837,20 \$** pour le lot 2 540 483 en lien avec le *Programme de subvention PIIA* puisque les travaux rencontrent les exigences requises et qu'ils sont donc admissibles à la subvention.

D'AFPECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-61000-991** et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement et d'approprier la somme nécessaire du poste excédent de fonctionnement affecté-PIIA : 59-13110-000 créé à cet effet.

ADOPTÉE.



7.16 Autorisation d'émission de permis de construction (lots 6 219 171, 6 219 172, 6 219 173, 6 299 108, 6 299 109)

Considérant que la municipalité est propriétaire des réseaux d'égout et d'aqueduc sur son territoire ;

Considérant que des travaux de prolongement sur le rang de la Côte-Saint-Louis devront être réalisés sur les réseaux avant de permettre de nouveaux branchements auxdits réseaux ;

Considérant que l'émission de permis de construction nécessite un raccordement au système d'égout municipal ou à une installation sanitaire conforme ;

Considérant les démarches en cours pour la réalisation du prolongement desdits réseaux ;

Considérant les demandes de permis complètes déposées en date du 19 octobre 2020 par les propriétaires pour la construction d'immeubles de nature résidentielle malgré l'impossibilité d'effectuer un raccordement au réseau dans l'immédiat ;

Considérant que les conditions particulières de l'émission d'un permis de construction sont contenues dans les ententes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2020-11-245

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER l'émission de permis de construction sur les lots 6 219 171, 6 219 172, 6 219 173, 6 299 108, 6 299 109 du Cadastre du Québec, selon les conditions prévues dans les



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

ententes prévues à cet effet, et ce, si toutes les autres conditions de la réglementation sont rencontrées.

D'AUTORISER Monsieur Michel Brisson, maire, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les ententes préparées en ce sens.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE.



7.17 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 5 464 539, 135 rue Principale – reconstruction du bâtiment principal selon nouveaux plans

Considérant la résolution 2020-06-137 relatif au même projet, mais qu'il y a de nouveaux plans soumis;

Considérant que le projet consiste à la reconstruction du bâtiment principal – construction d'un bâtiment de locaux locatifs à deux étages sur les fondations actuelles;

Considérant que ce projet est assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2020-11-246

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de reconstruction du bâtiment principal sur le lot 5 464 539 tel que demandé.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 20 décembre 2020.

Que cette résolution abroge la résolution 2020-06-137.

ADOPTÉE.



7.18 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur les lots 6 219 171, 6 219 172, 6 219 173, 6 299 108 et 6 299 109 – construction d'un ensemble d'immeubles à logements (5 bâtiments distincts)

Considérant que le projet consiste à la construction de 5 bâtiments distincts constituant un ensemble d'immeubles à logements ;

Considérant que ce projet est assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

2020-11-247

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction de 5 immeubles à logements sur *les lots 6 219 171, 6 219 172, 6 219 173, 6 299 108 et 6 299 109* tel que demandé, mais conditionnellement à :

1. La fenestration des bâtiments au niveau des murs latéraux qui donnent sur une rue existante ou projetée soit aussi de couleur noire comme celles prévues au niveau des façades avant tel que représentées sur les plans ;
2. Aménagement de site commun de type conteneurs semi-enfoui, par groupe de bâtiments pour l'entreposage des matières résiduelles ;
3. Le scénario 5 soit retenu (différents scénarios proposés au niveau des couleurs et de l'architecture des bâtiments).

DE RECOMMANDER que toute la fenestration des bâtiments au niveau des murs latéraux soit de couleur noire (donnant ou pas sur une rue existante ou projetée).

Le délai de délivrance des permis ou des certificats en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance des avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission des permis ou des certificats, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 18 décembre 2020.

ADOPTÉE.



7.19 Autorisation de déposer au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le projet d'installation de mobilier au parc Desjardins

Considérant l'objectif de la municipalité d'installer du mobilier de parc, au parc Desjardins afin de finaliser les travaux d'aménagement du parc Desjardins;

Considérant que le projet est admissible au Fonds régions et ruralité (FRR);

Considérant qu'il y a lieu de nommer deux personnes autorisées à signer tout document officiel avec la MRC de Montcalm.

2020-11-248

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Montcalm, pour un montant de 10 000 \$, pour le projet d'installation de mobilier au parc Desjardins, dont le cout s'élève à 12 000 \$ net.

D'AUTORISER le maire, monsieur Michel Brisson, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Aubertin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit le protocole d'entente et tout document officiel avec la MRC de Montcalm.

DE CONFIRMER la mise de fonds minimale de 20 %, soit un montant de 2 000 \$ net de la Municipalité de Saint-Esprit pour le projet d'installation de mobilier de parc, tel que prévu au plan de financement du projet.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

7.20 Autorisation pour déposer au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le dépouillement de l'arbre de Noël 2020

Considérant l'objectif de la municipalité de contribuer à soutenir une activité pour la population ;

Considérant que le projet est admissible au Fonds régions et ruralité (FRR) ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer deux personnes autorisées à signer tout document officiel avec la MRC de Montcalm.

2020-11-249

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Montcalm, pour un montant de 1 600 \$, pour le dépouillement de l'arbre de Noël 2020, dont le coût s'élève à 2 000 \$ net.

D'AUTORISER le maire, monsieur Michel Brisson, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Aubertin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit le protocole d'entente et tout document officiel avec la MRC de Montcalm.

DE CONFIRMER la mise de fonds minimale de 20 %, soit un montant de 400 \$ net de la Municipalité de Saint-Esprit pour le dépouillement de l'arbre de Noël, tel que prévu au plan de financement du projet.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.21 Contribution versée au Club optimiste de Saint-Esprit – Dépouillement d'arbre de Noël 2020**

2020-11-250

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le versement de la somme de 2 000 \$ au Club optimiste pour l'organisation du dépouillement d'arbre de Noël 2020.

**D'AFFECTER** cette somme aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991 et d'en autoriser le paiement et de financer ça avec le FDT.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.22 Nomination des représentants officiels 2020-2021 de la municipalité auprès de RÉSEAU BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

Considérant qu'il y a lieu de réitérer la nomination des représentants municipaux au sein de cet organisme.

2020-11-251

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE NOMMER madame la conseillère Sandra Cardin comme représentante élue au sein de cet organisme et que madame Diane Lamarre, responsable à la bibliothèque, soit pour sa part identifiée comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale, le tout jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

## **7.23 Versement de l'aide financière dans le cadre du Programme de couches lavables**

**Considérant** la demande de madame Camille Beaudry pour l'aide financière accordée dans le cadre du Programme de couches lavables;

**Considérant** que la demande répond aux critères d'admissibilité.

2020-11-252

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'OCTROYER** un versement de 100 \$ à madame Camille Beaudry.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire **02-59000-996** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## **8. VARIA**

### **8.1 Réponse à la demande de déneigement du secteur Domaine Raymond pour la saison hivernale 2020-2021**

**Considérant** qu'une citoyenne du secteur du Domaine Raymond nous a informés au début d'octobre 2020 que leur déneigeur habituel ne leur fournira pas le service de déneigement cette année ;

**Considérant** que les citoyens du secteur du Domaine Raymond demandent à la municipalité via une lettre signée des résidents du secteur, et datée du 13 octobre, de prendre en charge le déneigement de la rue privée du Domaine Raymond pour la saison hivernale 2020-2021 et de payer via leur compte de taxes ;

**Considérant** que leur déneigeur nous a informés depuis qu'il ne peut pas leur fournir un service continu pour la prochaine saison hivernale ;

**Considérant** que nous avons transmis le nom d'entrepreneur locaux spécialisé en déneigement afin d'aider les citoyens du secteur dans leur démarchage ;

**Considérant** que la rue est privée, l'étroitesse de la rue, de l'état de la fondation de la rue, de la présence de cul-de-sac ainsi que de la présence d'une plaine inondable ;

**Considérant** que l'équipement du fournisseur de service actuel de la municipalité ne peut s'engager dans une telle rue et qu'il n'est pas intéressé à prendre ce secteur ;

**Considérant** la demande reçue ce matin d'un autre citoyen de ce secteur demandant à la municipalité de les aider à régler cette situation.

2020-11-253

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE SIGNIFIER** aux résidents du secteur du Domaine Raymond qu'elle n'est pas en mesure de déneiger ce chemin d'accès privé.

La municipalité continuera tout de même à soutenir les citoyens de ce secteur dans leur démarchage pour trouver un nouvel entrepreneur.

**ADOPTÉE.**







# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*



## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **22 h 11**, l'ordre du jour est épuisé.

**2020-11-254**

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



**- Original signé -**

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*